

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00888

Numéro SIREN : 822 042 271

Nom ou dénomination : 3D & G

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2018 sous le numéro de dépôt 6968

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/04/2018

Numéro de dépôt : 2018/6968

Type d'acte : Décision(s) du président
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : 3D & G

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 822 042 271

N° gestion : 2016 B 00888



3D&G
Société par actions simplifiée
Au capital de 31 000 euros
Siège social : 21 rue des Chanoines
14000 CAEN

822 042 271 RCS CAEN

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 2 MARS 2018**

Le deux mars deux mille dix huit,
A 11h00,

Monsieur David DANHIER, demeurant 21 rue des Chanoines, 14000 CAEN

agissant en qualité de Président de la société 3D&G sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Johann Franck Christian PRIEUX

Né le 22 mai 1976 à LA FERTE MACE (61)

De nationalité française

Domicilié 2 impasse de la Métairie à ST MAURICE DU DESERT (61400)

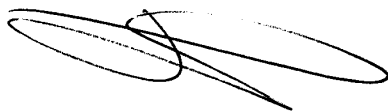
Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Johann PRIEUX disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Johann PRIEUX aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Johann PRIEUX ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président



Le Directeur Général

« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

